

# Le ménage TROTIGNON.

Dans le salon de Mme Jaravel, femme de maître Jaravel, notaire d'une petite sous-préfecture, les familiers de la maison, messieurs et dames, buvaient du thé et grignotaient des gâteaux secs.

Durant tout la saison d'hiver, ces réunions intimes avaient lieu tous les samedis, commençant dès l'après-dîner et se terminant régulièrement à minuit. Il fallait bien essayer de se distraire un peu dans une ville dépourvue de tout amusement, que l'ennui enveloppait, tel un épais brouillard, lorsque la disparition des beaux jours d'été et la clôture des loisirs de vacances ne permettaient plus l'agrément des promenades et ne laissaient subsister qu'à l'état de souvenir et d'espoir la diversion des voyages et des villégiatures.

Ce samedi-là on causait activement, dans le salon notarial et avec d'autant plus de zèle et d'entrain que, sous prétexte d'une conversation d'ordre général sur le grand nombre des ménages dé-uni-s, on passait au crible de la malignité de a médecine et de la calomnie la plupart des ménages de la localité.

Les petites histoires sur monsieur un tel ou sur madame une telle s'élaboraient férocement et, de temps en temps, imitent leur ragout empoisonné de quel- que détail scabreux raconté hy- pocritement à demi-mot ou sour- noisement au bord de l'oreille de vo- sîn.

Lorsque chacun eut, à loisir, accommodé son prochain de toutes pièces, la réunion Jaravel conclut que les ménages vraiment unis étaient de plus en plus rares et que, bien souvent même, ceux qui l'on croyait unis au septième ciel des félicités conjugales ne faisaient que sauver en public les apparences et la galerie absente — se débattaient aussitôt dans un enfer de discussions pénibles, de reproches réciproques, de scènes lamentables et de haine quoti- diennement accrue.

A ce moment, l'un des invités, M. Azibert, vieillard d'aspect souriant et aimable et qui jusque- là, avait gardé le silence, dit d'une voix douce :

— De tout ce que vous venez de raconter, mesdames, et des nombreux exemples que vous venez de citer, messieurs, il semblerait résulter que la discussion des ménages provient uniquement des lassitudes, des incompatibilités, des brouilles et des infidélités conjugales. Evidemment cela est vrai dans la majorité des cas, mais, permettez-moi d'affirmer qu'il existe certains ménages... exceptionnels, si vous voulez, où jamais une discussion, même lé- gère, ne s'éleva; où nul grief d'infidélité ne fut en cause; où nulle brouille ne survint; où chose curieuse — l'accord des caractères est suffisant pour entre- tenir une affection mutuelle et où, cependant, le mari vit perpétuel- lement d'un côté, la femme per-

petuellement d'un autre, et tous deux — ne souriez pas — le plus ré- gulièrement du monde et d'une manière irréprochable.

— Cela me paraît invraisemblable, dit un monsieur.

— Un ménage pareil ne peut se rencontrer, affirma une dame. Il n'est pas croyable qu'un mé- nage soit déuni sans raison... par originalité, pour le plaisir de l'être !...

— Pardonnez-moi, madame, ré- pondit tranquillement M. Azi- bert, pardonnez-moi de vous dé- mentir. De tels ménages exis- tent. Je me propose même, si l'assistance y consent, de vous parler de l'un d'entre eux que j'ai particulièrement connu. Quant au mot "déuni," il convient de s'entendre : dans le cas des mé- nages qui m'occupent je prends ce mot, cela va de soi, dans le sens de séparation, de désunion strictement matérielle, puisque j'ai mis en fait qu'il n'existe dans ces ménages aucun des motifs ordinaires causant chez les autres, les discordes et la haine, bref, la désunion morale...

— En somme, interrompit le notaire Jaravel, vos ménages... exceptionnels sont la contre-par- tie de ceux dont on parlait tout à l'heure et où l'on voit le mari et la femme vivre côte à côte, ne se quittant pas un instant, s'étu- diant même parfois, eu égard au qu'en dira-t-on, à donner l'illusion de l'harmonie parfaite et pour- tant, en réalité, distants l'un de l'autre de cent lieues, morale- ment parlant.

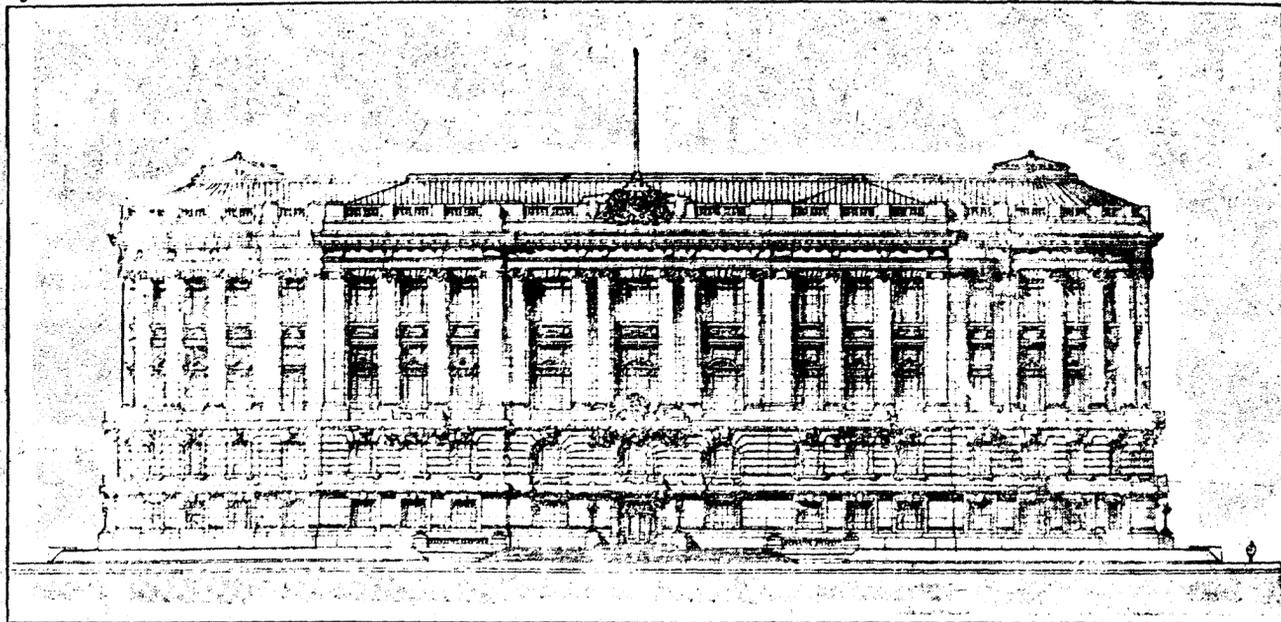
— C'est cela même, approuva M. Azibert. Et tenez, comme je vous l'ai dit, je vais vous parler d'un ménage où, sans raison de désunion d'aucune sorte, le mari et la femme — bien qu'ayant tou- jours habité sous le même toit — ne se sont peut-être pas trouvés vingt fois réunis pendant une heure et cela dans une période de plus de trente ans de mariage.

— Parlez, parlez !... s'écriè- rent toutes les dames à la fois, avec l'empressement de la curio- sité.

— Dans ma jeunesse, commença M. Azibert, je fis la connaissance — en deux fois, bien distinctes — de M. et de Mme Trotignon. Je connus d'abord monsieur, que pendant longtemps je crus céli- bataire, madame ensuite.

Le ménage Trotignon était vraiment un "type de ménage," un ménage tirant à hue et à dia, un ménage où monsieur et mada- me, hormis des rencontres for- tuites qu'ils honoraient d'un sim- ple salut, ne se trouvaient pas, peut-être, deux fois par an, nez à nez, le temps d'un bonjour, dans leur domicile conjugal.

A voir l'existence — l'une à droite, l'autre à gauche — qu'ils menaient, il semblait que M. et Mme Trotignon ne s'étaient mar- riés que pour ne jamais se revoir aussitôt après la consécration officielle de leur association. Cer- tainement, l'on pouvait affir- mer que les plus longs instants que ces deux êtres bizarres avaient vécu côte à côte étaient ceux où, assis l'un près de l'autre, devant M. le maire, ils avaient écouté, ou fait sem- blant, la lecture des articles de code civil intéressant le ma- riage et consenti à se prendre mutuellement pour époux. A



Notre nouveau Palais de Justice en voie de construction.

partir de ce moment solennel on aurait pu croire que M. et Mme Trotignon avaient fait vœu de perpétuelle séparation. Accomplirent-ils leur voyage de noces, s'extasièrent-ils devant les phases poétiques de la lune de miel ?... Bien entendu, je n'ai pas reçu leurs confidences à cet égard. Toujours est-il, que dès les premiers temps de leur union, si l'on apercevait M. Trotignon au Nord, l'on pouvait jurer hardi- ment que Mme Trotignon se trouvait au Midi.

Cette singulière existence con- jugale n'était point due à des in- compatibilités d'humeur, à des discussions, à des brouilles. Ja- mais, de mémoire de domestique, les échos de la maison Trotignon n'avaient été troublés par le moindre murmure de dissentiment. Du reste, les lettres — lettres trou- vées après leur mort — que cer- taines circonstances d'affaires les obligeaient à s'écrire, puisqu'ils ne se rencontraient presque ja- mais, même chez eux, ces lettres étaient empreintes d'une douceur d'expression, d'une affabilité de tournure, d'une tendresse tout au moins verbale qui ne laissaient aucun doute sur leur mutuelle es- time et sur leur réciproque sym- pathie...

— Pourquoi, diable ! cela étant, vivaient-ils séparés ? interrompit maître Jaravel... E. d'abord, pourquoi se mariaient-ils, puis- qu'ils semblaient résolu d'avance à se renvoyer eux-mêmes dos à dos à l'issue de la fête ?

— Pourquoi se mariaient-ils, dites-vous ? reprit M. Azibert... Hé, grands dieux ! sait-on pour- quoi l'on se marie ?... Il faut croire que bon nombre de per- sonnes n'ont de bien solides rai- sons pour cela, puis que nous vo- yons tant de gens se repentir, si- gnifiquement à la cérémonie de leur mariage, d'avoir servi de prétex-

te à sa célébration.

— Comme c'est vrai, ma chère, chuchotèrent les dames entre- elles.

— Quant à la séparation des époux Trotignon, poursuivit M. Azibert, elle était évidemment la conséquence de la bizarrerie de leurs natures indépendantes et de leurs habitudes que l'un et l'autre suivaient aveuglément. D'ail- leurs, vous comprendrez mieux, quand vous connaîtrez les détails de leur existence à chacun, comment il se faisait que, tout natu- rellement, sans calcul, sans pré- méditation de leur part, ils ne se trouvaient jamais ensemble, même au logis, surtout au logis.

M. et Mme Trotignon possé- daient, chacun personnellement, une petite fortune leur permet- tant de vivre sans souci des pré- occupations matérielles et, par- tant, en pleine liberté d'esprit. Bien entendu, à courir continu- ellement l'un à droite l'autre à gauche et cela, pour ainsi dire, dès les premiers jours de leur maria- ge, ils n'avaient pas, d'enfants, Pierre qui rouit, dit le proverbe, n'attrape pas de mousse.

Leur intérieur était organisé conformément à leur genre de vie. M. Trotignon habitait un petit appartement à une extré- mité de la maison, madame avait le sien à l'autre. La salle à man- ger et le salon leur étaient com- muns, mais l'heure des repas de monsieur ne coïncidait pas avec l'heure de madame et quant au salon, où madame passait la plu- part de ses soirées, M. Trotignon semblait s'être fait une loi de n'y jamais pénétrer.

Le ménage possédait une domes- ticité distincte; monsieur avait son valet de chambre; madame était exclusivement servie par sa bon- ne. Seule, la cuisinière s'occu- pait de l'un et de l'autre, à des instants différents, comme je

viens de vous le dire.

— Quelle drôle de maison ! s'ex- clamèrent les dames.

M. Azibert continua :

— M. et Mme Trotignon avaient chacun une passion, une manie les occupant, les intéressant, les absorbant sans trêve. Par là, ils évitaient les atteintes de l'ennui. Monsieur adorait les vieux li- vres, les éditions rares, les reli- ures d'art et les anciennes es- tampes. Il se livrait infatigable- ment à la chasse acharnée "des occasions, des trouvailles" et, comme il était doué d'un flair de limier, il rapportait très souvent de ses tournées quelque "mer- veille" dont il enrichissait sa col- lection de bibliophile et devant la- quelle il goûtait la béatitude des longues extases jusqu'à moment délicieux où une "merveille" nouvelle apparaissait à son tour son admiration.

Pour son compte, Mme Tro- tignon était enragée de musique. Chaque jour elle courait les con- certs et les auditions, parlait sym- phonies, sonates, oratorios, can- tates, mélodies, discourait sur la composition, l'inspiration, la science et vivait dans une atmos- phère d'harmonie. A l'appari- tion d'une œuvre musicale, ou à la révélation d'un artiste, son cœur tressautait d'aise, battait à la cadence des triples croches et son imagination se perdait en dé- rivées séraphiques.

Ce qui fait la joie des uns, de- vient cause l'ennui des autres. Cela était vrai pour notre ménage. La musique avait le don d'endormir M. Trotignon, lui qui n'eût pas fermé l'œil d'une semaine dans la contemplation d'une Elzevier ou d'un Cazin de choix, et à la seule vue d'un livre. Mme Trotignon baillait consciencieusement, elle qui fut morte d'insomnie si une interminable audition musicale lui eût indéfiniment procuré ses délices favorites.

Grâce à leurs préoccupations et à leurs occupations disparates, le mari et la femme vivaient fa- talement l'un de l'autre. Monsieur se levait de bon matin, disant qu'il en était de la chasse aux livres comme de la chasse au gibier, et que les vrais chas- seurs opèrent à l'aurore.

Se levant matin, il se couchait tôt. Madame, au contraire, fai- sant quotidiennement la grasse matinée, se mettait au lit à une heure assez avancée de la soirée. Dès son petit déjeuner, pris en hâte dans sa chambre, M. Tro- tignon sortait pour aller "battre" les rayons des librairies et des bouquinistes. Il rentrait de ses recherches matinales vers les dix heures et demie, déjeunait à onze heures moins le quart et, le dessert avalé, ressortait aussitôt pour se rendre à son habituel café où l'attendait fidèlement un de ses amis de jeu- nesse, un certain M. Caroussel, de- meuré célibataire et possédant également du dénom des vieux bouquins. Devant leurs tasses et dans la fumée de leurs cigares, les deux bibliomanes causaient jus- qu'à une heure; après quoi, de compagnie, ils s'en allaient "bou- quiner" dans l'espoir de quelque découverte admirable.

A six heures M. Trotignon était au logis. Il dinait, gagnait ensuite son appartement, s'occu- pait de ses livres et, vers neuf heures, se couchait.

Invariable, à peu de chose près, ce programme recommençait tous les jours.

— Et Mme Trotignon, interro- gea un des auditeurs, commen- çait-elle son temps ?

— Vous allez l'apprendre, dit M. Azibert.

Vers les dix heures, Mme Tro- tignon se levait et ne quittait sa chambre que pour son déjeuner de midi. A une heure elle allait chez une vendeuse de ses amies, une diététiste effilée, Mme Mar- tache, et toutes deux parfaite- ment au courant des moindres événements musicaux, assistaient à des concerts, à des auditions, ce

qui occupait complètement tantôt leur après-midi, tantôt leur soirée. Assez souvent Mme Trotignon dînait chez son amie et récipro- quement, et, soit ici ou là, ces deux mélomanes causaient musi- que interminablement depuis le moment précis où elles s'asse- yaient à table jusqu'à la minute où elles se quittaient vers une heure du matin.

Comme son mari, Mme Tro- tignon vivait régulièrement chaque jour cette existence heure par heure.

A peine madame était-elle cou- chée que déjà monsieur, hanté en rêve par des visions d'introu- vables exemplaires, songeait à se lever. Monsieur déjeunait-il ? Madame était encore dans sa chambre. Etait-il sorti ? Mad- ame le remplaçait à table. Au di- ner, même comédie. Telle était leur vie bizarre s'il en fut, mais exempte d'observations, de récri- minations et d'ennuis. Chacun suivait ses goûts et sa fantaisie.

Personnellement, j'ai toujours vu ainsi le ménage Trotignon; Monsieur tout yeux pour ses li- vres, madame tout oreilles pour sa musique, et, certes, nul de ceux qui le ont connus, même avant moi, ne peut se vanter de les avoir jamais vus ensemble.

— Et cela dure toujours ? de- manda Mme Jaravel.

— Mon Dieu, madame, répondit en souriant M. Azibert, cela dure- rait certainement, encore si M. et Mme Trotignon duraient eux- mêmes.

— Ah ! ils sont morts ?

— Ils sont nés et voici dans quelles circonstances :

Un soir d'hiver, en rentrant de sa chasse aux livres, M. Tro- tignon se plaignit à son valet de chambre de douleurs qu'il ressen- tait dans tout le corps. Il se cou- cha et ayant passé une fort mau- vaise nuit il manda son médecin. Celui-ci diagnostiqua une grippe. Le lendemain, vers minuit, au retour d'un concert sensationnel, Mme Trotignon ressentit un vif malaise dans les côtes. La fièvre survint. Elle envoya sa bonne chercher son médecin, à elle, le seul "en qui elle eût confiance," et son "docteur" constata qu'elle avait contracté une pneumonie. Alors chaque médecin, l'un aidé du valet de chambre, l'autre de la bonne, soigna son malade res- pectif.

Hélas ! l'état de l'un et de l'autre s'aggrava rapidement. La grippe de monsieur devint infec- tieuse, la pneumonie de madame incurable et, le même jour, à quel- ques heures d'intervalle, M. et Mme Trotignon exhalèrent leur dernier soupir, chacun dans son appartement particulier, aux deux bouts de la maison.

On célébra dignement leurs ob-èques, car ils comptaient beau- coup d'amis, et ces deux époux qui, jamais, n'avaient marché dans les pas l'un de l'autre, sui- virent pour la première fois, peut- être — à honneur ! — le même chemin, en corbillard, et, pour la première fois, eux qui avaient toujours vécu séparés, se trouvèrent réunis dans la tombe...

— Voilà, dit en terminant M. Azibert, la petite histoire du mé- nage Trotignon, que je voulais vous conter à l'appui de ma thèse.

### AVIS AUX CREANCIERS.

Whitney Central National Bank vs Atlas Feed Products & Milling Company. Limited.

**COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS—No 50 827—** Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes saisies d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à payer les lettres de créances distribuées conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — 22 fév.—22 mars 3

**Dans l'édifice de Echanz et McKern** Lumber Company, Limited, demandant de recouvrer

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans—No 50 823—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes saisies d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à payer les lettres de créances distribuées conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Benjamin Ory, avocat. — 27 fév.—27 mars 3

### AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession vacante de Deane Escollin

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans—No 51 787—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes saisies d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à payer les lettres de créances distribuées conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Ernest T. Florance, avocat. — 27 fév.—27 mars 3

Succession de Nicholas Kramer.

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans—No 51 785—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes saisies d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à payer les lettres de créances distribuées conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Ernest T. Florance, avocat. — 27 fév.—27 mars 3

Succession vacante de François Bertraud.

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans—No 50 808—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes saisies d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à payer les lettres de créances distribuées conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Ernest T. Florance, avocat. — 27 fév.—27 mars 3

Succession de John Jacob Sauter, Sr.

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans—No 51 774—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes saisies d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à payer les lettres de créances distribuées conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Joseph Lau- rençotte, avocat. — 27 fév.—27 mars 3

Succession de Hervey T. Gurley.

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans—No 51 808—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes saisies d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à payer les lettres de créances distribuées conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — John May, avocat. — 1 mars—15 10

Succession vacante de M. Marx.

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans—No 50 809—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes saisies d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à payer les lettres de créances distribuées conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Ernest T. Florance, avocat. — 1 mars—15 10

Succession vacante de John Wil-

**COUR CIVILE DE DISTRICT** pour la paroisse d'Orléans—No 51 813—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes saisies d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne seraient pas prêts à payer les lettres de créances distribuées conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Ernest T. Florance, avocat. — 1 mars—15 10



WILLIAM H. CRANE ET ELLIS J. FREYS, AU TULANE.

**THE MONONGAHELA RIVER CONSOLIDATED COAL & COKE CO.**  
PAUL SCHNEIDER, Agent  
**CHARBON**  
GROS ET DETAIL  
Les Commandes des Familles Notables, le Fourniture de Charbon aux Navires une spécialité.  
Remarque à des Prix Modérés  
Bureaux: En Ville, sur la Levee, au pied de la rue Race Phone 983; Alger au Dry Dock Phone 38.  
Bureau en Ville  
**Rue Carondelet 315, PHONE 576.**  
Lgt 101-10m. tel. 67